

COMPTE-RENDU

PRESENTS : Christian ROCHET –Véronique BEAUD - Sandra GROSTABUSSIAT – Thomas GRECARD – Sylvie GROSTABUSSIAT –Emmanuelle VINCENT – Gaëtan DUSSOUILLEZ

1- Information DM virement de crédits pour paiement facture JP Maintenance

A l'unanimité, le Conseil municipal procède aux ajustements de crédits au budget « commune » suivants :

- Débiter le compte 022 d'un montant de 5 040€ et créditer le compte 6156 d'un montant de 5 040€

2- Information DM révision de crédits investissement

A l'unanimité, le Conseil municipal procède aux ajustements de crédits au budget « commune » suivants :

- Débiter le compte 21318 d'un montant de 26 000€

3- Repas des anciens et vœux du Maire

Prévu le dimanche 12 janvier 2020 à la salle des Dolines, des devis pour le repas ont été demandés.

4- SIVOS

L'étude du cabinet IAD sur la faisabilité d'un regroupement scolaire est terminée, l'étude de programmation pourra débuter début 2020.

Le 5 décembre 2019, les maires des communes appartenant aux SIVOS de Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières et Les Bouchoux / La Pesse et les président(es) se sont réunis(es) à la demande de l'inspecteur d'académie qui nous a présenté la convention cadre à signer « pour une durée de 3 ans » avec l'éducation nationale, la préfecture, les communes, la région etc... Cette convention doit être signée par toutes les parties avant fin janvier 2020. Pendant la période de 3 ans, l'éducation nationale s'engage à maintenir les emplois sur les écoles concernées par le projet de groupe scolaire, en particulier si une fermeture de classe peut être envisagée du fait des effectifs. Le maintien des emplois actuels sur une durée de 3 ans, porte sur 5 ETP de professeurs des écoles.

Projet d'évolution de l'offre scolaire et périscolaire : « soucieux de proposer un accueil scolaire moderne, adapté aux nouveaux besoins des enfants en matière d'enseignement, mais aussi aux besoins des enseignants qui souhaitent de moins en moins travailler de manière isolée, les SIVOS La Pesse / les Bouchoux et Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières soutiennent le maintien d'une offre éducative de qualité malgré la baisse démographique ; la réflexion autour du projet de regroupement pédagogique a porté également sur les temps de parcours des élèves ainsi que sur les moyens mis en œuvre par les collectivités pour l'investissement dans l'adaptation des locaux ou la construction d'une nouvelle école ».

L'étude propose 2 choix qui seront exposés lors d'une réunion en janvier pour la mise en forme de cette convention :

- Construction d'une école sur un seul site (4 classes)
- Aménagement de deux écoles existantes (2 classes dans chaque école)

Ensuite, la question se pose sur le devenir du site restant (que devient-il ?)

→ Extrascolaire, petite enfance etc....

Proposition de demander que malgré la suppression d'une classe, nous gardions les 5 postes de professeurs ETP afin de garantir une école de qualité d'enseignement :

- Accueil des enfants de moins de 3 ans
- Accueil des enfants en situation de handicap
- Soutien aux enfants en difficulté scolaire
- Aide à l'usage du numérique éducatif

Au niveau des transports, mise en place d'un troisième bus.

- Aménagement du temps scolaire semaine de 4 jours.

Le conseil municipal fait remarquer que la situation de la commune des Moussières a plusieurs points positifs : piscine, pistes de ski devant l'école.

A 6 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal choisit l'aménagement du temps scolaire à semaine de 4 jours.

5- Point sur les énergies renouvelables

Depuis le conseil municipal du 18 novembre 2019, une réunion a été organisée à l'initiative de la Communauté de Communes le 20 novembre 2019, assistaient à cette réunion l'association de défense, la commune (Maire et 1^{ère} adjointe déléguée à la Communauté de communes), Président et vice-président de la Communauté de communes.

Lors de cette réunion, le président de la Communauté de Communes et le vice-président ont bien confirmé que les énergies renouvelables étaient de la compétence de la communauté de communes et que des projets de 54 foyers d'installation d'énergie renouvelable étaient en cours sur le territoire donc ils ne pouvaient donner une suite au projet des Moussières.

Le 9 décembre, l'assemblée des maires avait pour ordre du jour les énergies renouvelables.

Les produits pétroliers restent la source d'énergie la plus utilisée, les énergies renouvelables couvrent 18% du territoire : hydraulique 43%, bois énergie 55%, photovoltaïque 2%.

Etat des lieux :

- Consommation : 175 920MWh production : hydraulique 97% - 22 128 MWh
- Photovoltaïque 3% - 664 MWh ce qui donne 13% d'autosuffisance

L'objectif est de réduire de 50% des gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Pour la CCHJSC la consommation annuelle est de 175 920 MWh, nous avons donc une dépendance énergétique de 153 000 MWh.

Solution ENR-électricité pour arriver à 65 000 MWh :

- 1- réduire les consommations
- 2- photovoltaïque
- 3- hydraulique
- 4- 6 éoliennes
- 5-* Bois énergie, énergie locale

Pour la CCHJSC différentes stratégies :

- 1- Réduction et maîtrise (réduction des consommations)
 - 2- Déploiement individuel
 - 3- Déploiement grande échelle : centrales villageoises
 - 3bis - En 2^e échelle : projets de territoire, la SEM ENR (éolien, photovoltaïque, hydraulique, bois : énergie, hydrogène)
 - 4- sobriété et adaptation des pratiques
- Maîtrise du projet : faisabilité, gestionnaire, constructeur, partenaire
 - Maîtrise des retombées économiques
 - Maîtrise des aspects environnementaux

Les projets SEM ENR en cours :

- Photovoltaïque centrales au sol Lavans les Saint Claude
- Projet éolien à Viry

Projets maîtrisés et sous-développement interne.

- Panel des énergies renouvelables : 2017/2050
- Bois énergies (600 installations)
- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque :
- Hydro-électricité → réhabilitation de 4 installations
- Eolien > parc éolien (?)
- Méthanisation

Le Conseil municipal remarque qu'il n'a aucune information de la part de l'Association de Défense concernant la pétition ni d'ABO Wind malgré le courrier en date du 25.11.2019.

6- Point sur les éoliennes

Etant donné l'intérêt privé que pourrait avoir Madame Sylvie GROSTABUSSAT dans le projet éolien, cette personne n'a pas pris part à la discussion et au vote à ce sujet et a quitté la salle.

→ A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce défavorablement au projet d'ABO WIND, ne donne pas l'autorisation à ABO WIND d'entreprendre toutes les démarches nécessaires inhérentes à ce projet et ne donne pas l'autorisation à la société ABO WIND à emprunter les routes et chemins de la commune dans le cadre de la réalisation et l'exploitation du projet du parc éolien.

7- Maintenance site internet

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de JORDEL Médias soit l'évolution en responsive design comprenant la mise en conformité RGPD pour un montant de :

- Refonte du site : 600€ HT soit 720€ TTC (à ne régler qu'une seule fois)
- Renouvellement du nom de domaine : 20€ HT soit 24€ TTC/an
- Maintenance, hébergement du site : 360€ HT/an soit 432€ TTC/an

8- Questions et informations diverses

La commune a les clefs du garage départemental : les jardinières, bancs ont pu être rentrés.

Une plateforme a été créée pour la pose du coffret forain, installé cette semaine.

Le logement au-dessus de la Mairie sera louée au 1.01.2020 : le plombier et l'électricien sont intervenus, nous sommes en attente de la mise en service par ENEDIS.

Une remorque pour le quad a été acheté.

Tous les départs de la Forestière en 2020 sauf les 20 et 40 km se feront des Moussières.

Gaëtan DUSSOUILLEZ informe que tous les sentiers raquette ont été balisés.

Sandra GROSTABUSSIAT verra avec la CCHJSC pour l'ancienne moto neige des pompiers.

Thomas GRENARD fait remarquer qu'il existe « Vélo Jurassic Tour » itinéraire de randonnée autour des sites touristique liés à l'eau mais aucun parcours était sur les Hautes Combes alors qu'il y a un intérêt touristique. La commune pourrait peut-être se positionner avec un départ aux Moussières ou à La Pesse, voir donc avec la CCHJSC et le PNR.